



Assemblée générale

Distr. générale
9 octobre 2008
Français
Original : anglais/espagnol

**Soixante-troisième session
Deuxième Commission**

Point 48 de l'ordre du jour

**Suivi et mise en œuvre des textes issus
de la Conférence internationale de 2002
sur le financement du développement,
et préparatifs de la Conférence d'examen
de 2008**

**Note verbale datée du 6 octobre 2008, adressée
au Secrétaire général par la Mission permanente
du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint une lettre datée du 24 septembre 2008 par laquelle les Présidents du Brésil, du Chili et du Gouvernement espagnol et le Ministre français des affaires étrangères et européennes (voir annexe) lui communiquent le texte de la « Déclaration sur les sources innovantes de financement du développement » adoptée le 24 septembre 2008 par les membres fondateurs de l'initiative « Action contre la faim et la pauvreté ».

La Mission permanente du Chili vous serait reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 48 de l'ordre du jour.



Annexe

Lettre datée du 24 septembre 2008, adressée au Secrétaire général par les Présidents du Brésil, du Chili et du Gouvernement espagnol et le Ministre français des affaires étrangères et européennes

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint, pour distribution aux États Membres, la Déclaration sur les sources innovantes du financement du développement, émanant de l'initiative « Action contre la faim et la pauvreté ».

La Déclaration vise à renforcer l'engagement de rechercher de nouveaux mécanismes de financement du développement, dans le cadre du Consensus de Monterrey et de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, qui se tiendra à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 48 de l'ordre du jour.

Le Président
de la République fédérative du Brésil
(*Signé*) Luis Ignacio Lula **Da Silva**

La Présidente
de la République du Chili
(*Signé*) Michelle **Bachelet Jeria**

Le Président
du Gouvernement espagnol
(*Signé*) José Luis **Rodríguez Zapatero**

Le Ministre français
des affaires étrangères et européennes
(*Signé*) Bernard **Kouchner**

Pièce jointe

Action contre la faim et la pauvreté New York, le 25 septembre 2008

Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement

Déclaration sur les sources innovantes de financement du développement

Des paroles aux actes

En janvier 2004, à Genève, les Présidents du Brésil, du Chili et de la France ont lancé, avec l'appui du Secrétaire général de l'ONU, une initiative de lutte contre la faim et la pauvreté, appelant la communauté internationale à créer de nouvelles sources de financement du développement pour progresser dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

À l'issue d'une réunion du Groupe technique en septembre 2004, le Brésil, le Chili, l'Espagne et la France ont proposé, dans un rapport conjoint présenté à l'ONU, un vaste éventail de modalités de financement novatrices. En même temps que de financement, il s'agit d'atténuer les mauvais côtés et de renforcer les bons côtés de la mondialisation et de son évolution, l'objectif étant de réaliser une **mondialisation à visage humain et à développement partagé**.

Lors du Sommet mondial de 2005, 79 pays ont approuvé la Déclaration de New York sur les sources innovantes de financement du développement, dont l'Algérie, l'Allemagne, le Brésil, le Chili, l'Espagne et la France étaient les coauteurs.

La Conférence ministérielle de Paris sur les mécanismes de financement novateurs, organisée par la France en février 2006, a donné lieu à la création du « Groupe de promotion des taxes de solidarité pour le développement », chargé d'étudier ces questions. Ce groupe compte actuellement 54 pays membres¹ et 4 pays observateurs².

Plusieurs mécanismes novateurs ont été mis en œuvre récemment : la contribution de solidarité sur les billets d'avion, qui finance la Facilité internationale d'achat de médicaments (FIAM), la Facilité internationale de financement pour la vaccination et un mécanisme pilote de garantie de marché pour les vaccins antipneumococciques. Ces initiatives montrent que des progrès encourageants sont réalisés en matière de financement novateur.

¹ Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Bangladesh, Belgique, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Espagne, Éthiopie, Finlande, France, Gabon, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Inde, Italie, Jordanie, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Pologne, République centrafricaine, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Togo et Uruguay.

² Autriche, Chine, Égypte et Japon.

La FIAM a été fondée en septembre 2006 par le Brésil, le Chili, la France, la Norvège et le Royaume-Uni. Un an plus tard, 27 pays³, soutenus par la Bill and Melinda Gates Foundation et la Clinton Foundation, ont confirmé leur participation au financement de l'initiative. Financée principalement par la contribution de solidarité sur les billets d'avion et des contributions budgétaires et hébergée par l'Organisation mondiale de la Santé, la FIAM vise à garantir à ceux qui en ont le plus besoin un approvisionnement à long terme en médicaments de qualité à prix négociés, contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme. La mise en commun de ressources durables permet d'obtenir des prix réduits auprès des entreprises pharmaceutiques.

Ces dernières années, le monde du développement a concentré ses efforts sur les rapatriements de salaires qui, sans être véritablement un mécanisme novateur, constituent un domaine riche en possibilités, puisqu'ils sont la deuxième source de capital de l'ensemble des pays en développement. Il faut donc d'urgence réduire le coût de ces envois de fonds, veiller à ce qu'ils soient utilisés à des investissements productifs et accroître leur incidence sur le développement. Plusieurs initiatives concrètes ont été prises pour réduire le coût des envois de fonds des migrants tout en respectant pleinement leur caractère privé, et soutenir les investissements productifs qui favorisent le développement, notamment en facilitant l'accès des familles recevant ces fonds aux institutions financières.

Le Groupe de promotion des taxes de solidarité pour le développement a fait le point des diverses idées avancées dans l'idée d'étudier dans une plus large perspective l'ensemble des nouveaux mécanismes de financement du développement, notamment les suivants : l'émission par le Fonds monétaire international de droits de tirage spéciaux destinés à financer des mécanismes anticycliques afin d'atténuer les chocs financiers et commerciaux subis par les pays en développement; la suppression des mouvements illicites de capitaux, et notamment le renforcement des capacités de lutte contre la fraude fiscale (une équipe spéciale présidée par la Norvège a été créée en ce sens); l'institution d'une taxe modérée sur les opérations de change; l'idée de faire jouer un rôle au marché des droits d'émission de carbone; et la mise en œuvre d'un Fonds de solidarité numérique à l'aide d'une contribution de 1 % perçue sur les transactions liées aux technologies de l'information et des communications.

Un nouvel engagement

Nous estimons que nous sommes collectivement responsables de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, facteur essentiel d'éradication de la pauvreté, de promotion du développement durable sous ses aspects économiques, sociaux et environnementaux, et de prospérité pour tous.

Nous rappelons qu'en mars 2002, à la Conférence de Monterrey, la communauté internationale s'est engagée à consacrer davantage de ressources au développement, notamment en augmentant l'aide publique au développement.

Nous prenons acte des nouveaux calendriers que se sont fixés certains pays développés, notamment ceux de l'Union européenne, pour atteindre ou dépasser

³ Afrique du Sud, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chypre, Chili, Congo, Côte d'Ivoire, Espagne, France, Gabon, Guinée, Libéria, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Namibie, Niger, Norvège, République centrafricaine, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal et Togo.

l'objectif de 0,7 % du revenu national brut à l'horizon 2015, et nous appelons les autres pays développés à faire de même. Nous sommes encouragés par l'accroissement des flux d'aide provenant des pays en développement.

Nous sommes convaincus que des flux d'aide plus stables et prévisibles, et notamment un financement accru provenant de mécanismes novateurs, renforceront considérablement l'efficacité de l'aide et son impact sur la pauvreté, en répartissant les bienfaits de la mondialisation entre pays développés et pays en développement. Nous invitons la communauté internationale à s'unir pour évaluer et mettre en œuvre d'autres sources novatrices, notamment parmi celles décrites précédemment.

Nous appelons la communauté internationale à s'unir pour rechercher de nouveaux mécanismes de financement du développement qui soient stables et prévisibles, comme le prévoient les Déclarations de New York de septembre 2004 et 2005 et le Document final du Sommet mondial de 2005 sur l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous affirmons de nouveau que nous avons la volonté politique de combattre la faim et la pauvreté et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, et nous appelons tous les États à passer de la parole aux actes et à continuer d'examiner et de mettre en œuvre de nouvelles sources de financement, lors de la conférence qui se tiendra à Doha en novembre 2008 aux fins de l'examen de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey.
